

RÉFORME DES RETRAITES

Une réforme injuste et injustifiée



DANGER

En septembre dernier, nous vous avons alerté sur le projet de réforme de la retraite générale portée par le Gouvernement.

D'un point de vue économique, **nous savons à l'UNSA PNC, que cette réforme n'est pas nécessaire**, le régime des retraites étant pour l'instant équilibré. Il était d'ailleurs excédentaire en 2022. Même si différentes projections du Conseil d'Orientation des Retraites (le COR) laissent apparaître un risque modéré de déficit dans les années futures, il n'y a aucune urgence à réformer. D'autant plus que d'autres solutions peuvent être trouvées.

Pour l'UNSA PNC, cette réforme est inacceptable, en ce qu'elle contraindrait les PNC à travailler plus longtemps, PNC auxquels on demande toujours plus d'efforts. Pour faire simple, le Gouvernement fait un tour de passe-passe sur le dos des salariés : le recul de l'âge de départ à la retraite permet de faire peser tout le poids de la réforme sur les salariés après avoir supprimé certaines cotisations patronales. Et le tour est joué.

Elle est injuste également parce qu'elle pénalise les plus précaires et tout particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt.



**Si le
Gouvernement
persiste à
repousser l'âge
de la retraite,
nous n'aurons
pas d'autre
choix que de
nous mobiliser
très fortement.**

**Ici l'UNSA PNC
PNC à vos Postes**

L'UNSA PNC a signifié aux représentants du gouvernement que le PNC doit être exclu de cette réforme, d'autant que l'âge de cessation d'activité du PNC, défini par décret reste fixé à 55 ans. Nous pensons en effet que le risque de précarité est bien trop important pour le PNC dans la mesure où, pour continuer au-delà de 55 ans, il doit renouveler chaque année sa demande auprès de l'employeur. Et en cas d'inaptitude pendant ces périodes, il est tout bonnement licencié en l'absence de reclassement possible.

C'est pourquoi nous demandons également l'établissement de critères de pénibilité spécifiques adaptés à notre profession afin de pouvoir permettre aux PNC de bénéficier plus tôt de la retraite du régime général.

Enfin, nous demandons que le système de retraite progressive du régime général nous soit applicable dans le cadre du temps alterné actuel (système dont nous sommes exclus pour l'instant).

Entre la réforme de l'assurance chômage (passage de 36 mois à 27 mois d'indemnisation chômage pour les plus de 55 ans), la loi Touraine (allongement du nombre de trimestres de cotisations) et ce projet de réforme des retraites, **il sera quasiment impossible pour les PNC de partir à la retraite comme ils le font aujourd'hui.** Ils se trouveraient de fait dans une situation économique et sociale très difficile.

Pour l'UNSA PNC, cet incroyable recul social est tout simplement inacceptable.

Sans compter que cette réforme des retraites fait également porter un risque sur la pérennité de la CRPN, qui devra financer plus longtemps la Majoration de pension.

Bref, vous l'avez compris si le Gouvernement s'entête à reculer l'âge légal de la retraite, avec toutes les conséquences néfastes pour les PNC, nous n'aurons pas d'autre choix que de nous mobiliser très fortement, avec tous les autres salariés, pour défendre nos droits et faire reconnaître la spécificité et la pénibilité de notre métier.

L'UNSA PNC

Furieusement PNC